

Le 15 octobre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Agapit, tenue en public le lundi 15 octobre 2018 à 19h et à laquelle étaient présents mesdames Claudette Desrochers, Micheline Beaudet, messieurs Marc-Antoine Drouin, Sylvain Vidal, Pierre Audesse et Simon Boucher formant quorum sous la présidence de monsieur Yves Gingras, maire.

Est/sont absents :

Formant quorum sous la présidence de monsieur Yves Gingras, maire.  
Est également présent Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

La séance est ouverte à 19 h.

### **CONSTATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le directeur général fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et que la séance est tenue selon la loi.

2018-10-385

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 OCTOBRE 2018**

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR MARC-ANTOINE DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Retrait du point 5. Politique MADA-Famille : mise à jour.

2018-10-386

### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE RESURFACAGE DANS LE RANG DES POINTES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Agapit a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des Infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Lotbinière a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Agapit désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Agapit s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Agapit choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR SYLVAIN VIDAL, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil de la municipalité de Saint-Agapit autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**2018-10-387**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE :  
AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS**

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME CLAUDETTE DESROCHERS, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil municipal autorise Monsieur Yves Gingras, maire, Monsieur Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim ainsi que Monsieur Gilbert Breton, directeur des travaux publics à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Agapit le Programme d'aide à la voirie locale.

**2018-10-388**

**DÉPART DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE MADAME ISABELLE PARÉ**

**ATTENDU QUE** la municipalité a dû procéder à une importante restructuration de ses ressources humaines;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de cette restructuration, la municipalité s'est entendue avec Mme Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour mettre fin à son emploi en date du 10 octobre 2018.

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR SIMON BOUCHER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS DE :**

QUE la Municipalité entérine l'entente intervenue entre elle et Mme Isabelle Paré relativement à la fin de son emploi, laquelle entente a été soumise aux élus pour approbation.

QUE la Municipalité entérine la lettre de recommandation jointe à l'entente et reconnaît que Mme Paré est une personne intègre et s'engage à recommander sa candidature auprès de tout employeur éventuel.

QUE la Municipalité utilise les fonds déjà disponibles au poste budgétaire 59 11000 000 – surplus accumulé non affecté afin de mettre en œuvre l'entente conclue avec Mme Paré.

**2018-10-389**

**ACHAT D'UNE BORNE-INCENDIE POUR LA RUE DU CENTENAIRE**

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR SYLVAIN VIDAL, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil municipal entérine l'achat d'une borne fontaine pour la rue Centenaire au coût de 4 662.82 \$ taxes incluses.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris dans le code budgétaire 02.41300.526.

**2018-10-390**

**SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DE L'ANALYSE DES BOUES AU CHANTIER DE LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS**

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR PIERRE AUDESSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le conseil municipal entérine l'engagement de la firme SM-eau-Expert inc. pour effectuer la vérification et le contrôle de l'analyse des boues au chantier lors de la vidange des étangs aérées pour un montant de 20 000 \$ plus taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris dans le code budgétaire 02.41400.529 – autres.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Madame Micheline Beaudet, conseillère, que sera adopté lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement 463-10-18 modifiant le règlement de zonage pour encadrer les lieux physiques de production, d'entreposage et de vente du cannabis.

Une dispense de lecture est demandée.

2018-10-391

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR SIMON BOUCHER  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée à 19h12

**Je, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / secrétaire-trésorier par intérim de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.**

\_\_\_\_\_  
Yves Gingras, maire

\_\_\_\_\_  
Claude Fortin, dir.gén./sec. Trésorier  
Par intérim

\_\_\_\_\_  
Yves Gingras, Maire